

Procédure de classification nationale pour les déficients intellectuels

Pour pouvoir participer à une compétition nationale ou régionale, un sportif doit être classifié.

La classe d'un sportif lui est attribuée s'il transmet à la LHF une attestation de QI remplie par un médecin ou psychologue.

Pour être éligible, le sportif doit avoir un quotient intellectuel égal ou inférieur à 75.

Les étapes de l'obtention de la classification nationale

- 1) Etre affilié à la LHF.
- 2) Se procurer l'attestation de QI sur la [page « Classification » du site internet de la LHF](#). Cette attestation est commune à la LHF et à SOB. Si vous l'avez transmise à l'une de ces institutions, il n'est pas nécessaire de la transmettre à l'autre.
- 3) Faire remplir le formulaire d'attestation de QI par le médecin ou psychologue du sportif.
Seuls les examens réalisés dans les 12 mois qui précèdent la soumission de cette attestation seront considérés comme valables.
- 4) Transmettre l'attestation de QI à la LHF via cette adresse : classification@handisport.be.
- 5) Dans les 7 jours suivants la réception de l'attestation, la LHF inscrit le sportif sur la liste des sportifs classifiés LHF (disponible sur le site de la LHF).
- 6) Le sportif est classifié et peut participer aux compétitions nationales.

Le résultat de la classification nationale

Les médecins des fédérations, ophtalmologues, classificateurs ou NEO peuvent seulement attribuer un B-statut national (Belgique). Avec ce statut, les sportifs peuvent participer aux compétitions régionales ou nationales. Le B-statut est une condition pour pouvoir s'inscrire à une session de classification internationale.

- Le *B-New* est un statut intermédiaire pour les jeunes et sportifs débutants.
- Le *B-Confirmed* est accordé aux sportifs dont la déficience est stable.

- Le *B-Review with date* est accordé aux sportifs dont la déficience peut encore évoluer ou si les médecins ou classificateurs veulent faire une observation complémentaire. Dans ce cas, une date ou une période pour une reclassification est déterminée (généralement 2 ans).
- Le *B-Not Eligible* est un statut donné aux sportifs dont la déficience n'est pas reconnue pour pratiquer une discipline donnée. Certains circuits de compétition nationaux incluent les sportifs NE.
- Le *B-Not Completed* est un statut donné aux sportifs si la classification n'a pu être finalisée par le classificateur.